

# Ville de Montmédy

55600 - MONTMEDY

## COMPTE-RENDU VALANT PROCES-VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

en date du

**24 février 2020**

Les membres du conseil municipal de la ville de Montmédy, légalement convoqués, se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, le lundi 24 février 2020 à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Yves LECRIQUE, Maire.

### **Etait présent en qualité de Maire :**

- Monsieur Yves LECRIQUE, Maire

### **Etaient présents en qualité d'adjoints au Maire :**

- Monsieur Dominique JAUSSET, premier Adjoint
- Madame Michelle GEMINEL HENRION, deuxième Adjoint
- Madame Brigitte LEBRAULT, quatrième Adjointe
- Monsieur Christian KASTELE, cinquième Adjoint

### **Etaient présents en qualité de conseillers municipaux :**

- Monsieur Frédéric DOMMANGE
- Monsieur Jean-Paul BRIAT
- Monsieur Laurent KIPS
- Madame Bernadette LANDRIN
- Madame Zoulikha DECHERF
- Monsieur Claude LEONARD, Conseiller Départemental du canton de Montmédy
- Madame Régine VIGNALI
- Madame Simone LANHER
- Monsieur Francis LHUILLIER
- Monsieur Christian PARENTIN

### **Etaient excusés :**

- Madame Dorothee ALEXANDRE qui donne procuration à Mme GEMINEL
- Madame Céline AUROUX-STOJKO
- Monsieur Jean CHEVALIER, troisième Adjoint

**Secrétaire de séance :** Monsieur Laurent KIPS

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal faisant office de compte-rendu du Conseil Municipal du 3 octobre 2019
2. Budget Général communal : mise en place de Payfip, solution de paiement en ligne
3. Budget Général Communal : indemnité du trésorier communal
4. Budget Général Communal : avenant aux travaux de voirie 2019 – EIFFAGE
5. Budget Général Communal : avenant de travaux (TONNES). Mise aux normes de la salle des fêtes, de la Maison des associations (MSAP)
6. Budget Communal Général : avenant de travaux (PALAZZO). Mise aux normes de la salle des fêtes, de la Maison des associations (MSAP)
7. Budget communal Général : ouverture de crédits à l'investissement pour l'exercice 2020
8. Modification de la délibération N°74-2016 instaurant le RIFSEEP
9. Modification du tableau des emplois pour effectuer la transition de la direction générale.
10. Remboursement des frais de déplacement des agents.
11. Exonération du tarif du nettoyage sur la location de la salle des fêtes.
12. Signature des baux des « ETOTS ».
13. Communauté de Communes du Pays de Montmédy : Projet éolien de SOMMETHONNE.
14. Tarification des nouveaux produits en vente à l'Office du Tourisme
15. Animation des Musées : demande subventions pour l'exercice 2020
16. Problème d'infiltration d'eau logement Parot rue Sylvain BAYEUX
17. Questions et Informations Diverses.

Monsieur le Maire présente M. Schmitt successeur de M. Lambolez au poste de Directeur de Services Généraux.

**Point n°1 : Approbation du procès-verbal faisant office de compte-rendu du Conseil Municipal du 3 octobre 2019.**

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le compte rendu de la séance du 3 octobre 2019: aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**Point n°2 : BUDGET Général Communal : mise en place de PAYFIP, solution de paiement en ligne.**

La Commune a l'obligation à court terme de proposer aux usagers une offre de paiement en ligne. La DGFIP a développé une solution appelée Payfip qui permet aux usagers de régler leurs factures à tout moment (24h/24, 7j/7) sans frais, par carte bancaire ou prélèvement automatique.

Il est également proposé la prise en charge du coût de commissionnement qui rémunère l'ensemble du dispositif interbancaire, et le cas échéant le coût de l'adaptation des avis des sommes à payer.

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la mise en place de PAYFIP.

**Point n°3: BUDGET Général Communal : indemnité du trésorier communal**

La trésorière municipale propose au Conseil Municipal, comme chaque année, la prise en charge de son indemnité de Conseil et de confection des budgets communaux. Le Conseil Municipal est sollicité pour approuver ou non, la possibilité du versement de cette indemnité. Il est à noter que cette indemnité n'est pas obligatoire et que le Conseil Municipal peut la modérer de 0% à 150%, chaque année. Pour 2019, le montant proposé est de 535,85 € brut pour l'indemnité de gestion (100%) et de 30,49 € d'indemnité de confection de budget, soit un total de 566,34 €.

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette indemnité.

**Point n°4: BUDGET Communal Général : avenant aux travaux de voirie 2019 – EIFFAGE.**

Un avenant a été passé avec l'entreprise « Eiffage route » le 28 novembre 2019. Celui-ci, augmentant de 36 732,50 € HT le marché de base (de 88 345,10 € HT) et le portant à 125 077,60 € HT, n'a pas fait l'objet de délibération et ne peut donc être honoré.

Afin de régulariser la situation, il est proposé au Conseil Municipal de valider la signature de cet avenant.

Pour information, cet avenant porte sur des travaux supplémentaires réalisés Rue de Fresnes et des Vergers (réfection de la couche de roulement) pour 25 959,50 € et abaissés de trottoirs (repose de pavés) pour 10 773 €.

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le Conseil Municipal charge le Maire de signer cet avenant.

**Point n°5: Budget Général Communal : avenant de travaux (TONNES) : mise aux normes de la salle des fêtes et de la MSAP à la Maison des Associations.**

En cours de travaux, il a été demandé à l'entreprise de prévoir des prestations complémentaires. Il s'agit de fourniture et pose de plinthes carrelage, d'un meuble casier, de la réfection d'un plafond, pour un montant total de 987,24 € HT.

Cet avenant, validé le 24 novembre 2019, n'ayant pas fait l'objet d'une délibération, il est proposé au Conseil Municipal d'en valider la signature afin de régulariser la situation.

De plus, il est proposé aux Conseillers Municipaux d'appliquer les pénalités pour absence aux réunions.

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le Conseil Municipal charge le Maire de signer cet avenant et d'appliquer les pénalités proposées.

**Point n°6: Budget Général Communal : avenant de travaux (PALAZZO) : mise aux normes de la salle des fêtes et de la MSAP à la Maison des Associations**

En cours de travaux, il a été demandé à l'entreprise PALAZZO de prévoir des adaptations aux entrées de la MSAP et de la Salle des Fêtes.

L'entreprise a chiffré la réalisation de ces travaux pour un montant de 6 473.17€ HT de plus-value.

Le montant initial du lot étant de 37 309.40 € HT, l'avenant dépasse le seuil des 5% du montant du marché, il est donc nécessaire de valider celui-ci par délibération du Conseil Municipal.

Le nouveau montant du lot est porté à 43 782.57 €.

Cet avenant, validé le 3 décembre 2019, n'ayant pas fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal, il est proposé aux Conseillers Municipaux d'en valider la signature afin de régulariser la situation.

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le Conseil Municipal charge le Maire de signer cet avenant.

#### **Point n°7: Budget Communal Général : ouverture de crédits d'investissement pour l'exercice 2020**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à une ouverture de crédits afin de pouvoir engager et payer des factures avant le vote du budget, à savoir :

- Facture de maintenance des radiateurs du gîte pour un montant de 100 € (article 2188)
- Facture du prestataire JVS pour 6 488 € (article 2051)
- Facture de CITEOS pour la réfection de points lumineux d'éclairage public pour 2 100 € (article 21534)
- Facture de Girault pour la fourniture et l'installation de panneaux pour 7 340 € (article 21578)
- Remboursement de 2 cautions locatives pour 846,05 €

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'ouverture de crédits d'investissement pour l'exercice 2020 afin de régler ces factures.

#### **Point n°8: Modification de la délibération N° 74-2016 instaurant le RIFSEEP**

Le grade du nouveau Responsable des Services Techniques ne figure pas dans la délibération N°74-2016 instaurant le RIFSEEP (Régime indemnitaire)

Il convient donc de délibérer afin d'ajouter à l'article 5 de cette délibération le grade « Agent de Maîtrise », avec effet rétroactif à compter du 01.01.2020.

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte d'ajouter le grade « Agent de Maîtrise » à l'article 5 de la délibération N° 74-2016 et d'appliquer l'effet rétroactif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

#### **Point n°9: Modification du tableau des emplois pour effectuer la transition de la direction générale.**

Dans le but d'anticiper le départ du Directeur Général des Services et pour le bon fonctionnement des services municipaux et du suivi du traitement des dossiers en cours il est proposé aux conseillers municipaux de modifier le tableau des emplois comme suit avec effet rétroactif:

Du 03 au 16 février 2020 :

Emploi : Directeur Général des Services

Nombre : 2

Grade : Attaché Territoriaux

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette modification du tableau des emplois qui sera remodifié une fois la transmission effectuée et le départ du Directeur Général des Services.

**Point n°10: Remboursement des frais de déplacement des agents.**

Afin de correspondre à la nouvelle circulaire de Mars 2019, il convient de modifier la délibération N°34-2014.

En effet, cette circulaire fixe le versement des indemnités kilométriques via un calcul basé sur le type de véhicule utilisé, de la puissance fiscale de celui-ci ainsi que du nombre de kilomètres parcourus.

En voici le tableau indiquant le montant revalorisé par kilomètre :

| Type de Véhicule | < 2 000 Km | De 2001 à 10 000 Km | > 10 000 Km |
|------------------|------------|---------------------|-------------|
| 5 CV et moins    | 0.29 €     | 0.36 €              | 0.21 €      |
| 6 et 7 CV        | 0.37 €     | 0.46 €              | 0.27 €      |
| 8 CV et plus     | 0.41 €     | 0.50 €              | 0.29 €      |

Pour information, la délibération actuelle faisait que la Commune remboursait 0.25€ par Km en cas de déplacement pour réunion ou cérémonies.

Il est également à souligner qu'il est proposé le remboursement des frais de parking éventuels des agents, sur présentation d'un justificatif.

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette modification de la délibération N° 34-2014 pour se conformer à la nouvelle circulaire de Mars 2019.

**Point n°11: Exonération du prix du ménage sur la location de la salle des fêtes**

Par accord amiable entre le locataire de la Salle des Fêtes, Monsieur Lembert Joël, représentant l'association « Terre de diamants », et la Commune de Montmédy, il est proposé de ne pas faire payer à l'association le nettoyage de la salle, du fait des travaux en cours au moment de la location, le 8 novembre 2019.

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition

**Point n°12: Signature des baux des « ETOTS ».**

La location de parcelles au lieu-dit « Les Etots » suite à la re-nomination de parcelle en ZH25 induit un renouvellement des baux concernant cette parcelle.

La date de signature des baux sera fixée au 10 mars 2016, date effective de modification de la parcelle et de sa redistribution.

Cette signature permettra de régulariser la situation et les paiements. Le maire précise qu'il n'est pas nécessaire de délibérer sur ce point, étant capable par son statut de gérer ces baux.

**Point n°13: Communauté de Communes du Pays de Montmédy : projet éolien de SOMMETHONNE**

La Communauté de Communes a adopté à l'unanimité une délibération concernant le projet éolien de Sommethonne qu'elle refuse (Délibération jointe). Il est proposé à chaque commune de la Communauté de Communes de délibérer dans le même sens sur ce dossier.

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le Conseil Municipal refuse ce projet éolien pour les raisons développées dans la délibération jointe du Conseil communautaire (ce qui ne dédouane pas les communes limitrophes (Avioth et Thonne-la-long) de saisir le procureur du roi pour dénoncer ce projet avant de saisir la cours européenne).

**Point n°14: Tarif des nouveaux produits en vente à l'office du tourisme.**

De nouveaux produits sont en vente à l'office du Tourisme qui a proposé des tarifs (en annexe).

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ces propositions tarifaires.

**Point n°15: Animation des musées 2020.**

Dans le cadre de l'animation des musées de la Citadelle, le Conseil Municipal charge le Maire de solliciter les subventions nécessaires pour l'exercice 2020.

**Point n°16: Fuite sur un bâtiment rue Sylvain BAYEUX (logement PAROT).**

Après réfection des toitures des 4 logements rue Sylvain BAYEUX, il s'avère que le logement Parot présente toujours des désagréments. Une réunion aura lieu le 19 mars avec l'entreprise DENIS pour clarifier les causes de ces infiltrations. Dans l'attente, le Conseil Municipal est sollicité pour un dégrèvement de loyer de 167.95 € mensuel.

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ce dégrèvement

**Point n°17: Questions et informations diverses.**

**1. Evolution du réseau des finances publiques départementales**

Le Conseil Municipal est informé de l'impact de la réforme sur l'évolution du réseau des finances publiques (trésorerie). Un Centre de Gestion Comptable sera créé à Montmédy qui regroupera l'ensemble de trésoreries actuelles du Nord Meusien, ce jusqu'en 2026.

Les Maisons France Services accueilleront également certains agents des impôts pour conseiller et informer les habitants.

**2. Planification des permanences au bureau de vote des prochaines élections (mars 2020)**

Le Conseil Municipal s'organise pour assurer les permanences des bureaux de vote pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2020.

Le Maire remercie les différents membres du conseil Municipal pour leur engagement durant la durée du mandat et plus particulièrement ceux qui ne souhaitent pas se représenter.

MONTMEDY, le 24 février 2020.

Vu, le Maire

Le Secrétaire de Séance

Yves LECRIQUE

Laurent KIPS